

FAITS DIVERS-JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs
ELLE MORD LES TESTICULES
DE SON PETIT AMI PUIS LE
POIGNARDE À MORT

CORDELIA Farrell, 38 ans, a comparu cette semaine devant un tribunal en Grande-Bretagne pour le meurtre de son petit ami. Les faits se sont déroulés le 14 octobre 2019 à Bromsgrove. Ce soir-là, la jeune femme a mordu et tordu les testicules de Wayne Coventry, son compagnon de 36 ans. Elle lui a ensuite porté plusieurs coups de couteau tout en souriant, avant de prendre la fuite. Les policiers, arrivés sur les lieux, n'avaient pu que constater le décès du trentenaire. La suspecte avait été interpellée le 19 octobre 2019 après cinq jours de cavale. Cordelia Farrell a été condamnée jeudi à 10 ans de prison. La victime était papa de deux enfants.

UN HOMME SOUPÇONNÉ
DE 160 VIOLS D'ENFANTS
INTERPELLÉ

COSIMO Chionna, 52 ans, a été interpellé le 16 octobre dernier à Rumersheim-Le-Haut (France) pour avoir commis, entre 2000 et 2014, 160 viols et agressions sexuelles sur des mineurs en Allemagne. Parmi ses victimes, figurent les enfants de ses compagnes. Il a commencé en novembre 2000 à violer sa fille et a continué durant une dizaine d'années. Parallèlement, il a abusé sexuellement des filles mineures d'une autre compagne. Le 7 octobre, les enquêteurs allemands ont alerté leurs homologues français de sa présence en France. Le 16 octobre, le suspect a été interpellé à Strasbourg au domicile d'une de ses compagnes. Il a été placé en détention à la prison de Colmar en attendant son extradition vers l'Allemagne.

ELLE MEURT DURANT UNE
OPÉRATION DE LIPOSUCCION
POUR SON MARIAGE

COCO Siew, un mannequin malaisien de 23 ans, s'est fiancée à son compagnon, Ewald du Plessis. Pour son mariage, elle a décidé de se faire faire une liposuccion des bras. La jeune femme a trouvé un salon qui acceptait de réaliser cette opération, à Kuala-Lumpur. Sauf que les gérants n'avaient pas les licences nécessaires. Après une injection anesthésique, elle a commencé à convulser, puis a été transportée à l'hôpital où les médecins n'ont pu que constater son décès. Les propriétaires du salon de beauté ont été interpellés et inculpés pour homicide involontaire.

Rassemblés par JNE

Cour administrative: le nouveau président invite ses collègues à une dynamique d'actions

JNE
Libreville/Gabon

L'AUDIENGE solennelle d'installation des magistrats et greffiers nouvellement affectés, nommés et promus à la Cour d'appel administrative s'est tenue hier dans la salle d'audience du Conseil d'État, en présence de la famille du corps judiciaire. D'entrée, le commissaire général à la loi, Loïc Anotho Esowiza, a tenu à préciser que cette cérémonie se tient en conformité avec les dispositions de l'article 12 de la loi N° 12/94 du 16 septembre 1994, portant statut des magistrats aux termes desquelles " les magistrats sont installés dans leurs fonctions en audience solennelle de la juridiction à laquelle ils sont nommés ou rattachés ". Lui succédant, le nouveau Premier président de la juridiction, Julia Edwige Midepani Bakele, a exprimé " sa profonde gratitude au Conseil supérieur de la magistrature et particulièrement au chef de l'État qui en est le président, pour avoir porté son choix sur (sa) modeste personne ". Puis, elle a pris l'engagement de ne ménager aucun effort pour s'en montrer digne. " La tâche qui est désormais la mienne, précisera-t-elle ensuite, implique les compétences de mes autres collègues que j'invite déjà à une dynamique d'action, car il s'agit pour nous de rendre ensemble la justice administrative au second degré, au nom du peuple gabonais, à la satisfaction des justiciables, pouvoirs publics comme particuliers ". Après avoir félicité les promus dont les promotions, d'après elle, sont " le fruit de leurs qualités intrinsèques, leur abnégation au travail et leur expérience ", elle leur a demandé de tout mettre en œuvre et de redoubler d'ardeur au travail pour mériter la confiance qui a été placée en eux. " Le juge administratif apporte, lui aussi, sa pierre à la consolidation de l'État de droit en s'efforçant de rendre des décisions justes et équitables qui s'appuient sur le droit et la ju-



Photo: F. M. MOMBO

Photo-souvenir après la cérémonie d'installation.

risprudence. Nous devons donc nous inscrire dans la logique d'une justice vecteur de paix, gage d'équité ", a-t-elle insisté. Au commissaire général à la loi, elle a dit: " Je sais que nous travaillerons en bonne intelligence

pour l'administration de cette Cour ".

La Cour d'appel administrative est la plus haute juridiction de l'État en matière administrative. Elle a compétence sur toute l'étendue du territoire national.

Ses arrêts sont revêtus de l'autorité absolue de la chose jugée et ne sont susceptibles d'aucun recours, si ce n'est par la voie de la rétractation, de la révision ou de la rectification pour erreur matérielle.

Il va seul en prison pour un acte commis à deux

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

UN jeune gabonais âgé de 18 ans, Steeve Fryd Ayaminet, médite actuellement sur son sort à la prison centrale de Port-Gentil où il est écroué pour vol. L'adolescent se serait, en effet, introduit dans l'épicerie d'un commerçant ouest-africain pour délester ce dernier de son argent et de son téléphone portable après l'avoir agressé physiquement. Neutralisé par la Police judiciaire (PJ) puis placé en garde à vue, il a plaidé coupable durant l'interrogatoire. " En sortant de chez moi, j'ai vu ma petite amie, M.K.T., en train de se bagarrer avec le boutiquier. Une fois sur les lieux, je me suis mis à les séparer, mais le boutiquier m'a donné un coup de poing. J'ai alors riposté en lui assénant des coups violents. Pendant que nous nous bagarions, ma petite amie a profité pour s'emparer de la recette et du téléphone portable de notre adversaire, puis nous avons pris la

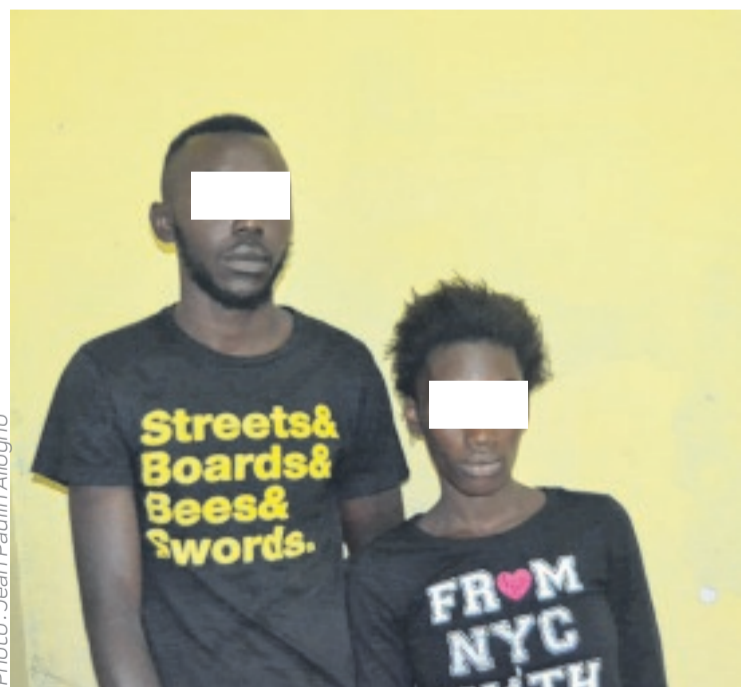


Photo: Jean Paulin Allogho

Steeve Fryd Ayaminet et sa petite amie.

fuite à la vue de la population qui venait sans doute à la rescousse du boutiquier ", soutiendra-t-il. Mais dans sa déposition, la victime expliquera que M.K.T. s'est présentée dans sa boutique pour réclamer une dette inexistante. Et d'ajouter que pendant qu'il s'expliquait avec cette dernière, Ayaminet a fait irruption sur

les lieux et, tel un forcené, s'est mis à le rouer de coups. Et de conclure que les deux amants ont monté le coup ensemble pour le déposséder de ses biens. Présentés devant un juge d'instruction, Steeve Fryd a été placé sous mandat de dépôt au pénitencier du Château, tandis que M.K.T. a été laissée en liberté.